Initiatives ministérielles

Étant donné que le gouvernement fédéral a renié son engagement envers le Régime d'assurance-chômage, qu'il a réduit sa participation a ce régime, il est plus difficile pour les Canadiens de bénéficier de l'assurance-chômage, et ils en touchent moins longtemps des prestations; ce sont les Canadiens ordinaires qui écopent le plus.

Lors de l'étude du projet de loi en comité, tous les témoins qui se sont présentés devant le comité nous ont dit que le projet de loi ferait du tort aux Canadiens ordinaires. Notre système de soins de santé et notre système d'enseignement postsecondaire en souffriraient, de même que les Canadiens qui ont besoin de temps à autre des prestations d'assurance-chômage. Tous les groupes ont fait remarquer que cette mesure pourrait constituer un autre clou rivé dans le cercueil de l'assurance-maladie au Canada. En bloquant pendant plusieurs années encore les contributions versées aux provinces, le projet de loi C-20 ne ferait qu'aggraver l'insuffisance du financement qu'on déplore déjà, la détérioration de notre système de soins de santé qui est déjà évidente d'un bout à l'autre du pays pour quiconque se donne la peine de voir, et l'allongement des listes d'attente pour les interventions chirurgicales. Tous les témoins qui se sont présentés devant le comité nous l'ont dit.

Ce sont ces groupes qui connaissent le mieux ces problèmes car leurs membres oeuvrent dans le monde de la santé ou celui de l'éducation. Ces témoins travaillent tous les jours auprès des Canadiens qui sont malades ou qui souffrent de la pauvreté et du chômage. Il s'agit d'organismes qui comprennent ces problèmes. Ils savent à quel point il est difficile pour tant de Canadiens de nourrir leur famille et de joindre les deux bouts. Des gens qui s'y connaissent ont avisé le comité et le gouvernement d'éliminer le projet de loi C-20; ils ont exhorté le gouvernement à renouveler plutôt son engagement envers ces importants programmes sociaux qui distinguent le Canada de son voisin du Sud.

• (1600)

Pourquoi ces groupes ont-ils soulevé les problèmes que posent ces réductions supplémentaires? Ce n'est pas parce qu'ils ne comprennent pas le déficit. Ils le comprennent fort bien. Nous connaissons les pressions qui s'exercent sur les ressources financières du pays. Mais les adversaires du projet de loi C-20, ceux qui veulent con-

server le meilleur régime possible de soins de santé et le meilleur système possible d'éducation postsecondaire, considèrent que c'est la seule façon de faire avancer le pays.

Le gouvernement ne cesse de répéter à quel point il importe d'être productif et compétitif dans une économie mondiale, mais on ne peut du même souffle proposer de réduire le financement de l'enseignement postsecondaire. Il est insensé de promouvoir la compétitivité tout en retirant les moyens d'être compétitif.

Réduire les paiements aux provinces au chapitre de l'enseignement postsecondaire, c'est réduire notre capacité de livrer concurrence et de survivre; c'est limiter les chances des Canadiens de prendre part à l'économie le plus efficacement possible. En réduisant le financement de l'enseignement postsecondaire, on porte atteinte à l'instrument même qui peut nous permettre d'éponger le déficit, de rembourser la dette et de remettre le pays sur la voie du progrès.

Plus les Canadiens seront instruits, plus ils auront de chances de trouver du travail. En réduisant le financement de l'enseignement postsecondaire, on garantit une nette augmentation du nombre de chômeurs. C'est une attitude rétrograde à adopter quand on cherche à régler ce problème.

Que dire des soins de santé? On en revient à la question des soins de santé. Les Canadiens savent qu'ils n'y laisseront pas leur dernière chemise s'ils sont malades. Ils ont la certitude que les frais seront payés, peu importe la gravité du problème dont ils pourraient souf-frir. Ils ne seront pas ruinés s'ils tombent malades.

Plus vite le gouvernement fédéral commencera à réduire les transferts pécuniaires accordés aux provinces, plus vite il cessera complètement de leur verser de l'argent. Par contre, en agissant de la sorte, il s'enlève le pouvoir de veiller à ce que le système de soins de santé soit le plus efficace possible et de punir les provinces qui n'offrent pas un système de soins de santé complet, universel, transférable et géré par l'État.

Plus il réduira le financement, plus le gouvernement fédéral diminuera sa capacité de préserver la qualité et l'accessibilité de notre système de soins de santé. Le projet de loi C-20 comporte de graves répercussions. Le gouvernement fédéral, en plafonnant de nouveau sa contribution aux provinces en matière de santé, remet en question l'équité et l'accessibilité de notre système de santé.